



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

11 JUIN 2019

Le Greffier
Greffier



19081580

N° d'entreprise : **0401.595.044**

Dénomination

(en entier) : **GIFAR**

(en abrégé):

Forme juridique : **SOCIÉTÉ PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : Rue des Preys 84
6061 Montignies-sur-Sambre

Objet de l'acte : Siège – Assemblée Générale - Soumission Anticipée – Adoption de nouveaux statuts – Démissions et Nominations - Mandat spécial.

D'un procès-verbal (D.2190452) dressé par Bruno Raes, notaire associé à Kortrijk, deuxième canton, le 17 mai 2019, il résulte que l'associé unique, agissant comme assemblée générale extraordinaire de la société prénommée, valablement représentée à la suite d'une procuration sous seing privé, a décidé en autres:

1. De transférer le siège social à 8500 Kortrijk, Deken Degryselaan 23 et d'adapter l'article 2 des statuts.
2. D'adapter l'article 13 des statuts concernant la date de l'assemblée générale annuelle, afin d'organiser ladite assemblée générale annuelle le premier samedi de juin à 10 heures.
3. De soumettre de façon anticipée la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.
4. D'adapter la forme légale et le capital de la société au Code des sociétés et des associations. Par conséquent, l'assemblée constate que le capital effectivement libéré et la réserve légale de la société, soit dix-huit mille six cents euros (€ 18 600,00) sont convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible, en application de l'article 39, §2, deuxième alinéa de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses.
5. D'adopter de nouveaux statuts suivant la décision de transfert de siège social. Suite au transfert du siège social, adoption du texte néerlandais des statuts, en concordance avec le Code des sociétés et des associations, sans modification de l'objet de la société.

Les statuts contiennent entre autres les stipulations suivantes [...]

6. De donner mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts.
7. De constater les démissions et nominations suivantes:

L'assemblée générale décide de mettre fin à la fonction des gérants statutaires actuels, mentionnés ci-après:

- Madame FRATEUR Véronique Marie Hélène Joelle Gertrude, née à Ham-sur-Heure-Nalinnes, le 24 avril 1959, demeurant à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, rue Nicolas Monnom 9;
- Monsieur FRATEUR Damien Marie Léon Joséph, né à Namur le 22 décembre 1968, demeurant à 6001 Marcinelle (Charleroi), rue Alexandre 43;
- Madame FRATEUR Nathalie Marie Jacqueline Monique Ghislaine, née à Namur le 25 août 1963, demeurant à 7181 Feluy (Seneffe), Rue de Saint-Ethon 35;
- Monsieur FRATEUR Amaury Edouard Marie Joseph Benoît, né à Namur le 16 septembre 1961, demeurant à 1325 Vieuxart (Chaumont-Gistoux), Rue de Mèves 28.

L'assemblée générale donne décharge complète et entière aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée:

A. "**CAVAHOLD**", société privée à responsabilité limitée prénommée, ayant son siège à 8500 Kortrijk, Deken Degryselaan 23, immatriculée au registre des personnes morales de Gent, division Kortrijk, avec numéro d'entreprise 0886.325.622. Ladite société "CAVAHOLD", accepte cette nomination en tant qu' administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Ladite société "CAVAHOLD" décide de nommer Madame VANBIERVLIET Caroline Alice Cyrille Marie Joseph, née à Kortrijk le 4 février 1974, épouse de Monsieur GOETHALS Thomas, demeurant à 8500 Kortrijk, Deken Degryselaan 23 en tant que représentant permanent de la société "CAVAHOLD" pour son mandat d'administrateur dans la société "GIFAR".

Suivant document sous seing privé en date du 15 mai 2019, madame VANBIERVLIET a accepté cette nomination.

B. Monsieur GOETHALS Thomas Paul Gabriël Maria, né à Kortrijk le 17 juin 1974, époux de Madame VANBIERVLIET Caroline Alice Cyrille Marie Joseph, née à Kortrijk le 4 février 1974 (registre national des personnes physiques 74.02.04-232.52), demeurant à 8500 Kortrijk, Deken Degryselaan 23.

Monsieur Thomas GOETHALS accepte cette nomination en tant qu'administrateur.

L'assemblée décidera si les mandats seront gratuits ou rémunérés.

Selon l'article 12 des statuts, chaque administrateur peut représenter la société en droit et vis-à-vis des tiers.

8. L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est située à: 8500 Kortrijk, Deken Degryselaan 23.

9. L'assemblée donne tous pouvoirs aux administrateurs afin d'exécuter les résolutions prises.

10. Les membres de l'assemblée déclarent donner tous pouvoirs spéciaux, avec droit de substitution et avec mandat d'agir seul, à:

- Monsieur DESLOOVERE Jens Anthony, né à Kortrijk le 29 décembre 1988, demeurant à 8520 Kuurne, Rodekruisplein 13.

- Monsieur DEVOLDER Piet Maurice, né à Tielit le 22 mars 1966, demeurant à 8510 Kortrijk (Marke), Lampestraat 68,

afin de remplir toutes les formalités administratives lesquelles s'imposent en raison de la modification des statuts auprès d'un ou plusieurs guichets d'entreprises agréés et/ou de l'Administration de la TVA.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Déposées en même temps :

- une expédition du procès-verbal de modification des statuts;
- une procuration, annexée ;
- une déclaration d'acceptation de mandat, annexée, et,
- le texte coordonné des statuts.

Bruno RAES
Notaire Associé